ATTESTATION DE DIPLOME BACCALAUREAT D'ENSEIGNEMENT DU SECONDAIRE SERIE D. MATHEMATIQUES ET SCIENCES DE LA NATURE

Le Directeur Général de l'Office du Baccalauréat certifie que :

Nom: KOLANI

Prénom(s): Florent

Date de naissance : 24/11/2003

Lieu de naissance : Dapaong

N° de table : 93641

a été jugé digne du BACCALAUREAT D'ENSEIGNEMENT DU SECONDAIRE

Session: juillet 2021

Mention: ADMIS(E) PASSABLE le 20/08/2021

Fait à Lomé, le 26/08/2021

Signature de l'Impétrant

Le Directeur général



Gbandi DJANEYE-BOUNDJOU





AVIS IMPORTANT

1. RELEVÉ DE NOTES OU ATTESTATION

Le présent certificat ne peut être délivré qu'en un seul exemplaire. Le candidat a la possibilité d'en établir la copie ou la photocopie et la faire certifier conforme par le Maire ou le Commissaire de police de sa résidence.

2. ATTESTATION

Un an après la date de délivrance du présent certificat, l'intéressé pourra demander à l'échanger s'il le désire contre un «diplôme définitif». Il devra à cet effet adresser à l'Office du Baccalauréat 14 B.P. 220 Lomé, une copie du présent certificat et une demande sur un formulaire délivré à l'Office du Baccalauréat.